



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

People's Democratic Republic of Algeria

Permanent Mission of Algeria

**to the United Nations and other
International Organisations in
Vienna**

البعثة الدائمة للجزائر

**لدى الأمم المتحدة والمنظمات الدولية
الأخرى في فيينا**

Déclaration de l'Algérie

**32^{ème} session de la Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale (CCCPJ)**

Vienne, 22-26 mai 2023

Madame la Présidente,

Madame la Directrice exécutive,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation algérienne, permettez-moi de vous féliciter Excellence Mme Mary Wangui MUGWANJA, Ambassadeur du Kenya, pour votre élection à la présidence de la 32^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ) et de vous assurer du plein soutien de ma délégation.

Je tiens également à présenter mes sincères remerciements à Mme Ghada WALY, Directrice exécutive de l'ONUDC et l'ensemble du Secrétariat de l'ONUDC pour l'excellente préparation de cette session.

L'Algérie souscrit pleinement aux déclarations prononcées au nom du Groupe Africain et du Groupe des 77 et Chine.

Madame la Présidente,

Le crime organisé continue de constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, et à la stabilité des Etats, en ce qu'il entrave, et à long terme, tout effort de développement économique, social, voire, culturel.

Les liens d'interdépendance consacrés entre les différentes formes de crimes, notamment le terrorisme, le trafic illicite des drogues et des armes à feu; la traite des personnes ; le trafic illicite de migrants ; la cybercriminalité; et autres crimes, continuent de favoriser l'expansion et la pérennité du crime transnational organisé.

L'Algérie continue de mobiliser d'importants moyens humains et financiers, notamment dans le cadre de l'accès à la justice. L'année 2022 a été marquée par des amendements à la loi relative à l'aide judiciaire. Ces amendements ont permis l'introduction de nouvelles dispositions à la faveur du renforcement des droits des personnes défavorisées et vulnérables, particulièrement, des handicapés, et victimes de crimes graves, y compris de la traite des êtres humains, du trafic de migrants, du terrorisme, de la discrimination et de la haine.

Consciente des défis et des menaces qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, l'Algérie a adopté des stratégies aux problèmes imposés, notamment dans la lutte contre le crime transfrontalier, le trafic de drogues et la contrebande.

Il convient de rappeler que l'Algérie est l'un des premiers pays à avoir promulgué des lois relatives à la lutte contre les crimes de blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les efforts consentis par mon pays visent non seulement à adapter sa législation aux évolutions de ces crimes à travers la lutte et la prévention précoce, mais aussi à réformer le système juridique en adéquation avec les Traités et les Accords ratifiés, à même de consolider la protection contre ces crimes dangereux.

Dans ce contexte, l'Algérie a procédé cette année à l'amendement et à l'actualisation de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Madame la Présidente,

L'Algérie a adopté, le 7 mai 2023, la première loi nationale dédiée exclusivement à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains. Cette loi adopte une approche centrée sur les victimes et prévoit la mise en place d'une stratégie nationale et de plans de travail locaux, en coordination avec les différents intervenants de la société pour assurer la protection et le soutien aux victimes.

Cette nouvelle loi permettra le renforcement du système judiciaire qui criminalise ce phénomène dangereux et offre la protection nécessaire aux victimes de ce crime conformément aux obligations internationales.

Madame la Présidente,

L'Algérie réaffirme la nécessité de renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale aux fins de lutter contre la corruption notamment en matière de recouvrement d'avoirs et d'entraide judiciaire conformément aux obligations internationales.

Mon pays tient à souligner que la gestion et l'utilisation d'avoirs restitués et des biens confisqués relèvent de la seule responsabilité de l'Etat requérant et que ces avoirs doivent être restitués sans conditionnalité.

Madame la Présidente,

Enfin, concernant la cybercriminalité, l'Algérie, se félicite des progrès accomplis dans le cadre du Comité ad hoc chargé d'élaborer une Convention internationale sur la lutte contre les utilisations des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles, à la faveur de la tenue de sa 5^{ème} session de négociation à Vienne, en avril 2023, sous la direction avisée de Mme MEBARKI, Représentante Permanente de l'Algérie à Genève. Mon pays est déterminé à poursuivre son engagement dans le cadre de ce processus, afin de permettre au Comité Ad Hoc d'accomplir son mandat dans les délais fixés par la résolution 75/282.

Merci pour votre attention.